

**ANNEXE 2 : Délimitation du périmètre du site Natura 2000  
BE33048 – « Vallée de la Lienne et affluents entre Les Trous de Bras et Habiémont »**

**2.1. Carte délimitant le périmètre du site**

La présente carte fixe, au jour de la désignation du site, à l'échelle cartographique 1/10 000<sup>e</sup> (publiée au 1/25 000<sup>e</sup>) le périmètre du site.

Cette carte est également disponible :

- Sous format informatique sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be>;
- Sous format papier auprès de chaque commune concernée;
- Sous les deux formats, auprès des directions extérieures territorialement concernées du Département de la Nature et des Forêts.

**2.2. Prescriptions littérales visant à préciser le périmètre du site**

**Liste des parcelles et parties de parcelles cadastrales non comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE33048 – « Vallée de la Lienne et affluents entre Les Trous de Bras et Habiémont »**

Les parcelles cadastrées ou ayant été cadastrées comme suit ne sont pas comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE33048 – « Vallée de la Lienne et affluents entre Les Trous de Bras et Habiémont » :

COMMUNE : LIERNEUX Div. 2 Section A : parcelles 139P, 139S2, 139V, 139W, 139X, 159B, 223, 227F, 229D, 248E, 249M, 250A, 419H, 421C, 428M, 440, 443A, 448G, 697B, 720, 746D, 746E, 746R, 848E, 849D, 98A, Section C : parcelles 2A2, 2D, 2P, 2S, 2X, 2Y, 3L, 4A, 5F, 5G, 5H, 5L, 5M, 5N, 5P, 6C

COMMUNE : MANHAY Div. 1 Section C : parcelles 811A3, 871D, Section D : parcelles 1521C

COMMUNE : STOUMONT Div. 4 Section A : parcelles 1010C, 1016C, 1085K, 1085R, 1105E, 280B, 283, 289A, 290B, 967L, 980, 986A, Section C : parcelles 10A, 1153A, 1184H, 1184M, 11A, 23D, 42K, 44B

COMMUNE : TROIS-PONTS Div. 3 Section A : parcelles 1057A, Section C : parcelles 850C, 986D

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 janvier 2014 de désignation du site Natura 2000 BE33048 – « Vallée de la Lienne et affluents entre Les Trous de Bras et Habiémont ».

Namur, le 23 janvier 2014.

Le Ministre-Président,  
R. DEMOTTE

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,  
C. DI ANTONIO

\_\_\_\_\_